

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX 2 € - JUILLET 2008
Supplément au N° 301

Spécial IUFM



Mode d'emploi

2008-2009



Brochure en partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant d'Aix-Marseille, banque coopérative des personnels de l'Education Nationale.



Sommaire

Pages 2-3 :

Pré-rentree

Pages 4-6 :

La formation

Pages 7-11 :

Agir avec le SNES

Page 12 :

Témoignages

Pages 13-16 :

CME

Page 17 :

Témoignages

Page 18 :

Frais de déplacement

Page 19 :

*Recrutement
au Master*

Pages 20-21 :

Validation

Pages 22-23 :

Mutations

Page 24 :

Après la titularisation

Page 25 :

Table des sigles

Pages 26-27 :

Plans et adresses

Liste de diffusion :

Partager vos expériences, échanger sur vos pratiques pédagogiques, formuler vos interrogations sur la formation, le métier, le syndicat...

iufmsnes@gmail.com

Votre affectation en établissement

- 25 août : Commission d'affectation des stagiaires.

Les affectations sont contrôlées par le SNES qui s'assure du respect des règles, de l'absence d'erreur et de passe-droit, et s'efforce d'améliorer le projet du rectorat en tenant compte des situations individuelles. L'administration se soucie peu des contraintes de formation, et utilise les stagiaires comme «bouche-trou».

Le SNES revendique au contraire que les stagiaires soient affectés en surnombre dans des établissements proches des sites, auprès de conseillers pédagogiques véritablement volontaires et formés dont l'horaire serait déchargé de la durée du service du stagiaire.

- Pour connaître rapidement votre affectation à l'issue de la commission, prenez contact avec nous, ou consultez notre site

Reclassement

L'administration prend en compte des services antérieurs, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé. La réglementation en cette matière est complexe, et envisage trois cas en fonction de votre situation avant le concours (non fonctionnaire, fonctionnaire enseignant ou non enseignant). Si vous êtes reclassé(e), vous bénéficierez ainsi d'un rappel de salaire au cours du 2^e trimestre. Il vous faudra constituer un dossier au cours du 1^{er} trimestre : joignez-y un maximum de pièces justificatives.

Pour vous y retrouver et vérifier les calculs de votre reclassement par l'administration, vous pouvez consulter le site du SNES (www.snes.edu), ou appeler les spécialistes du SNES sur les questions d'emploi, qui sont à votre disposition au 04 91 13 62 81 ou 82.

Attention !

La date de prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, grossesse) pour les mutations 2009 est fixée par le ministère au 1^{er} septembre 2008.

Le SNES continue d'agir pour le retour à la date traditionnelle du 1^{er} mars.

Rémunérations diverses

- **Indemnités de stage** : elles concernent les frais de logement et de repas supplémentaires liés aux déplacements pendant l'année de stage, et sont soumises à certaines conditions. (Cf. "Mémo stagiaire IUFM")

- **ISOE** (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves) : elle est calculée au prorata du service effectué (un tiers pour les stagiaires en formation).

Il existe par ailleurs différentes indemnités (de Résidence, de sujétion spéciale ZEP...) Pour connaître vos droits, n'hésitez pas à appeler le SNES !

- Bien sûr, vous avez droit également à des **prestations sociales**, des allocations familiales. Vous en connaîtrez le détail en vous reportant aux publications du SNES.

Edito

La rentrée approche et déjà vous découvrez un aspect du métier d'enseignant, ce mélange d'excitation et de trac que nous partageons tous. Cette inquiétude est d'autant plus compréhensible que vous ignorez à peu près tout de ce qui vous attend : lieu d'affectation, classes, formation, évaluation...

Dans chacune de ces étapes, le SNES intervient pour vous aider et vous défendre, et s'attache à vous informer dans ses publications et sa presse. Dans les établissements, à l'IUFM ou au siège du SNES, vous pouvez aussi rencontrer ses militants. Le SNES porte l'exigence d'un système éducatif à la fois démocratique et ambitieux pour les élèves, et considère que la qualité de ce système est indissociable des conditions de travail des personnels et de leur formation.

Nous agissons donc pour que cette année de stage se passe dans les meilleures conditions, mais aussi pour que votre formation soit véritablement enrichissante et efficace tant dans l'établissement qu'à l'IUFM. A cette fin nous sollicitons depuis des années les stagiaires pour comprendre leurs attentes, porter leurs critiques auprès de la direction de l'IUFM et tenter d'améliorer le contenu de la formation.

En se faisant élire dans les différentes instances, vos prédécesseurs ont obtenu avec l'aide du SNES des succès significatifs. Stagiaires et militants, il nous incombe de prolonger leur action.

Cette année pourrait s'avérer cruciale pour l'avenir de la formation des enseignants. Le Président de la République a en effet annoncé sa volonté de porter le recrutement des enseignants au Master. Ouvrant la possibilité d'une revalorisation salariale et sociale de nos métiers, cette proposition, revendiquée historiquement par le SNES, est une réponse aux mobilisations de notre profession cette année. Cependant elle pourrait aussi constituer un marché de dupes tant les scénarios envisagés au ministère mettent en péril la formation des enseignants, voire un piège si elle aboutit à la mise à bas du recrutement par concours tel que nous le connaissons.

Soucieux de la qualité de la formation des enseignants, condition de la richesse et de l'efficacité du service public d'éducation, le SNES vous invite à vous emparer de cette question afin que la formation professionnelle et le recrutement par concours mette devant chaque élève un enseignant de haut niveau disciplinaire, titulaire, qualifié et compétent.

Caroline Chev  et Julien Weisz

Le SNES est le syndicat majoritaire du second degr  : il regroupe plus de 70 000 enseignants et recueille la majorit  absolue des voix aux  lections professionnelles.

A l'IUFM d'Aix-Marseille, le SNES syndique 58% des stagiaires et a recueilli, avec la FSU, sa f d ration, 63 % des voix des stagiaires au conseil d' cole en 2007-2008.

Comment nous joindre ?

Permanences : • sur les sites IUFM les jours de formation.

- au local du SNES du mardi au vendredi de 14 h   18 h.

SNES AIX-MARSEILLE

12, place du G n ral de Gaulle - 13001 MARSEILLE

M tro : Vieux-Port

T l. 04 91 13 62 81 ou 82 Fax : 04 91 13 62 83

Mail : s3aix@sn.es.edu

Site : www.aix.snes.edu

Pour les PLP : contactez le SNUEP au 06 67 39 89 38
peru-christian@orange.fr

Architecture des formations

Votre année sera composée de stages et de formations. Le SNES est opposé à la réduction de la formation disciplinaire. Nous avons par contre obtenu une forte réduction de la très décriée Formation Générale et Commune, renommée Formation Interdisciplinaire et Transversale. en 2007.

LES FORMATIONS		HEURES
Enseignements obligatoires pour tous :		
- groupe de formation professionnelle (GFP)	72 h.	190 h.
- enseignements didactiques et disciplinaires	72 h.	
- formation interdisciplinaire et transversale (FIT)	46 h.	
C2I2E	18 h.	18 h.
Enseignements complémentaires	12 h.	12 h.
TOTAL		220 h.
Mémoire (travail personnel)		100 h.
Stages en établissement :		
- en responsabilité*		288 h.
- de pratique accompagnée		36 h.
- en entreprise (disciplines techniques)		144 h.

* Pour les professeurs stagiaires de Documentation, le stage en responsabilité dure 576 heures, pour les conseillers principaux d'éducation, il est de 576 heures. Les conditions particulières de ce stage font que des allègements des horaires dans d'autres domaines pourront être introduits, en tenant compte des acquis antérieurs.

Stage en responsabilité

DISCIPLINE	HORAIRE	OBSERVATIONS
Conseiller principal d'éducation	16 h.	Stages en entreprise en mai - juin
Documentaliste	16 h.	
Education musicale et chant choral	8 h.	dont 1 h de chorale*
Autres CAPES et agrégations	4 à 8 h.	selon arrêté rectoral
CAPET et agrégations	8 h.	2 stag. sur un 1 poste

* L'heure de chorale est obligatoire et compte pour 2 heures.

Formation en IUFM

JOURNÉES A L'IUFM	DISCIPLINES
Mardi et mercredi	Documentation Philosophie - mathématiques - physique-chimie physique et électricité appliquée sciences de la vie et de la terre
Mercredi et jeudi	Autres disciplines

Lieux des formations en IUFM

IUFM Aix	Eco-gestion, documentation, CPE, SES, arts plastiques, musique, histoire-géo, langues, lettres, philo
IUFM-Canebière et technopôle Château-Gombert	Math, physique-chimie, génie mécanique construction, technologie (construction mécanique, construction électrique, gestion)
IUFM-Canebière et FAC St-Charles	SVT, biotechnologies option biochimie génie biologique
IUFM - E.CAS et Saint-Jérôme	Physique-chimie, physique appliquée génie électrique, espagnol
IUFM Avignon	Lettres

Stage en responsabilité : vos classes

D'après le BA rectoral spécial N° 187 du 11 juin 2007.

Discipline	Classes à éviter	Classes à privilégier
Philosophie	Deux classes technologiques - Terminale L	Au moins une TS ou TES, une heure dédoublée en technologique
Lettres	3 ^{ème} insertion et classes particulières - BTS Classes à examen - (1 ^{er} EAF, TL)	Secondes ; 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} . En Lettres classiques, la bivalence est à respecter
Allemand	Terminales - BTS	
Anglais	Terminales - BTS - Pas de partage de classe entre 2 collèges	
Espagnol	Regroupements d'élèves de plusieurs filières. Option en 1 ^{er} Classes de Terminale, de BTS - IDD - ENAF - Classes parallèles	En collège : 2 niveaux (4 ^{er} et 3 ^{er}) En lycée : 2 secondes (2LV2 ou 1LV2 et 1LV3) ou une 1 ^{ère} et une 2 ^{ème}
Italien	BTS - Classes particulières	Idem
Histoire-Géographie	Terminales - 3 ^{er} et classes particulières Classes techniques	6 ^{er} - 5 ^{er}
SES	Post bac - Terminales - Option en 1 ^{ère} ES - ECJS	Option SES en seconde - 1 ^{ère} ES (cours, TD)
Mathématiques	Terminales et premières - 6 ^{er} (à éviter absolument)	Deux niveaux différents en collège - 2 ^{ème}
Sciences physiques Chimie	1 ^{ère} L - Options ou modules - «Sections pointues» non scientifiques en lycée technique Terminale Secteur Industriel 4 ^{er} et 3 ^{er} Techno - Toute classe de zone particulièrement difficile	4 ^{er} - 3 ^{er} - 2 ^{er} - MPI et PCL avec une seconde pour l'enseignement commun en responsabilité
SVT	3 ^{ème} d'insertion et assimilées - Classes particulières 1 ^{ère} S, L, ES, TPE - Terminale S : enseignement commun et spécialité	En collège : pas plus de 2 niveaux de classe En lycée : 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} L, ES
Education musicale	Classes particulières	4 classes de collège non dédoublées (1 à chaque niveau) La chorale est obligatoire et est évaluée
Arts plastiques	Classes particulières. Pas de cours avec 2 heures consécutives	1 classe au moins par niveau 1 IDD possible si le stage est inférieur à 8 heures
Techno	Classes particulières	Pas plus de niveau par classe - Classes bénéficiant d'équipements technologiques - 6 ^{ème} recommandée
Génie mécanique	1 ^{er} ou terminale STI Génie électronique	2 ^{er} TSA, ISI, ISP - 1 ^{er} ou terminale électrotechnique SI 1 ^{ère} S (TI) ou terminale - 1 ^{ère} STI Génie Méca ou Tle Productive SI
Electronique/Electrotechnique	2 ^{er} ISI - 2 ^{er} ISP - 1 ^{ère} et Tle S (SI) - BTS	1 ^{er} STI Electronique (Electrotechnique) - Terminale éventuellement
Biotechnologies	Sections de lycée hôtelier	2 ^{er} STBP - 1 ^{er} STL, SMS - Terminales STL, SMS
Economie-Gestion	Terminales - BTS - IGC en 2 ^{er}	1 ^{ère} dans la spécialité - 1 ^{ère} en éco-droit
STMS	Terminales - Préparation aux concours en terminale (à proscrire)	1 ^{ère} en priorité et 2 ^{er} en second lieu - Possibilité d'heures d'E.C.J.S.



Si vous n'êtes pas payé(e) dès la fin du mois de septembre, mettez-vous en contact avec nous. Pour connaître le montant de votre salaire, reportez-vous au "Mémo stagiaire IUFM" du SNES, distribué à la pré-rentrée.

Pense-bête de pré-rentrée dans l'établissement

- vous présenter au chef d'établissement et **vérifier votre installation** sur le serveur télématique indispensable à la paye
- **trouver le responsable SNES** : il pourra vous présenter les collègues, vous guider, vous aider à négocier votre emploi du temps ou à résoudre les éventuels problèmes
- **se présenter** au CPE, à son professeur conseiller pédagogique (PCP), aux collègues de la discipline, aux collègues qui ont des classes avec vous (professeur principal en particulier)
- récupérer **l'emploi du temps** et les listes d'élèves au secrétariat
- récupérer **les clefs** (salles, casier...) à l'intendance
- se renseigner à l'intendance sur les modalités de photocopies (quota, code...). Acheter des tickets de cantine
- emprunter un exemplaire des manuels au CDI
- repérer **ses salles de classe**, la salle des professeurs, la vie scolaire, éventuellement le local propre à la discipline (matériel pédagogique), l'endroit où l'on récupère ses élèves avant le cours
- se renseigner auprès des CPE sur **le règlement intérieur**, la hiérarchie des sanctions, la circulation des élèves dans les couloirs, les horaires précis des sonneries, le fonctionnement de l'appel, les cahiers de texte
- récupérer un exemplaire du **carnet de correspondance** des élèves

Le stage en responsabilité quelques pièges à éviter

• Combien d'heures ?

Défini par le Rectorat (entre 4 h et 8 h). Voir le courrier SNES sur l'affectation, puis l'arrêté rectoral. **Le Chef d'établissement ne peut en aucun cas aller au-delà.**

Si c'était le cas contactez le représentant SNES de votre établissement ou les militants SNES de l'IUFM.

• Combien de classes ?

C'est variable. Mais, le stage est "en responsabilité" : refusez les classes partagées, les heures devant des élèves que vous n'avez pas (soutien, IDD, AI, TPE, informatique...)

• Combien d'heures supplémentaires ?

N'en acceptez pas, même occasionnellement : vous ne seriez pas payé !

• Combien de jours ?

Pour le Rectorat, c'est deux jours (sauf mathématiques et langues vivantes). Insistez, surtout si l'établissement est éloigné. Vérifiez la concordance de votre emploi du temps avec celui de votre conseiller pédagogique (PCP).

• Avec quelle aide ?

Un PCP doit être désigné. Il doit être volontaire, dans le même établissement, avec le même niveau de classes. Vous devez pouvoir vous concerter (une fois par semaine), assister à vos cours (mutuellement).

La pénurie de PCP s'explique : manque de professeurs titulaires stables, surcharge de travail, rémunération insuffisante, désaccords avec l'IUFM...

• Cas particulier

Les CPE et les documentalistes interviennent en début et en fin de semaine. Les CAPET (sauf éco-gestion) sont en doublette (ils se remplacent durant le stage en entreprise).

Au fil des mois : le SNES et vous...

Septembre

Vérifier votre bulletin de paye, et le versement qui doit être effectué sur votre compte vers le 29.

Acquitter votre première cotisation syndicale auprès du SNES. Payable en trois fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. 66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts l'année suivante. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'US, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale. Les deux tiers de la somme sont déduits des impôts. **Nous contacter pour être élu au Conseil d'Ecole ou au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante.**

Octobre

Constituer votre dossier de reclassement, afin de convertir en ancienneté théorique de certifié (ou d'agrégé) les services effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé. **Dans l'établissement, participer aux élections** de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat sur les listes SNES ; vous découvrirez le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Novembre

Commencer à réfléchir à votre stratégie de mutations en assistant aux réunions organisées par le SNES ou en venant nous voir.

N'oubliez surtout pas de voter aux élections de vos représentants au Conseil d'Ecole et au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'IUFM.

Décembre

Saisir vos vœux d'affectation pour le mouvement inter-académique.

Le SNES met à votre disposition son site internet et son forum sur les Mutations, ainsi qu'une fiche de suivi de votre dossier de mutations.

Renvoyer la fiche afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

Janvier

Surveiller la notation administrative, proposée par votre Chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez la note. Les enseignants élus du SNES pourront vous servir de défenseurs.

Février

A l'issue des commissions paritaires d'affectation, pour la phase inter-académique, vous connaîtrez votre nouvelle académie. Les élus du SNES contrôlent que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.

Mars

Formuler des vœux pour la phase intra (affectation dans l'académie sur un poste fixe ou une zone de remplacement). Cette phase est rendue plus complexe par le fait que les règles diffèrent d'une académie à l'autre.

Contactez le SNES afin d'obtenir des informations et des conseils.

Renvoyer la fiche syndicale de suivi à la section académique du SNES de votre académie d'affectation.

Juin

A l'attente de l'avis de validation par l'IUFM et de titularisation par le jury académique vient s'ajouter celle de l'affectation. Les enseignants du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.



*Adhérents
et sympathisants
se retrouvent
dans l'exigence
d'une école
démocratique
et ambitieuse
à la fois.*

Pourquoi choisir

Le SNES

Défense des personnels

Largement majoritaire dans le 2nd degré, le SNES dispose d'un très grand nombre d'élus qui siègent dans toutes les commissions où se jouent nos carrières. Lors des mutations, les commissaires paritaires du SNES contrôlent barèmes et affectations, et améliorent les projets de l'administration pour que le plus grand nombre possible de collègues soient affectés dans leurs vœux.

Information

Les publications du SNES balayent l'ensemble des problèmes du monde éducatif, réformes, analyses des politiques éducatives mais aussi mutations, promotions, notations... Les cotisations des adhérents, seules ressources du SNES financent cette presse très largement diffusée et appréciée.

Réflexions et débats sur l'école

Le SNES s'attache à faire vivre la démocratie dans ses instances et se veut un lieu permanent de débat et d'analyse des questions éducatives. Adhérents et sympathisants se retrouvent dans l'exigence d'une école démocratique et ambitieuse à la fois. Ils ne s'accommodent pas de l'échec scolaire, de l'exclusion, de la violence dans les établissements ni de la dégradation de nos conditions de travail. Ils se battent pour défendre nos statuts, nos qualifications, nos salaires, pour assurer la qualité du service public d'éducation.

Action

Ces revendications, le SNES les porte dans l'action en recherchant l'unité autant que possible, tant localement dans les établissements que nationalement.

Se mobiliser ? Agir ? Pourquoi ?

Les dernières années ont été marquées par d'importantes victoires du mouvement syndical. La première est celle du CPE : l'unité syndicale alliée à la forte mobilisation de la jeunesse a eu raison du projet de l'ancien gouvernement. Les suivantes, propres à l'éducation, sont l'abrogation du décret Robien et le refus des remplacements à l'interne. Les textes permettant au chef d'établissement d'obliger un professeur à remplacer un collègue absent dans l'établissement, n'ont pas été supprimés mais le rapport de force créé dans les établissements a permis d'endiguer leur application. Le décret Robien, lui, développait la bivalence, les compléments de services, supprimait une grande part des heures de décharges statutaires. Huit mois de mobilisation menée par le SNES en 2007 ont obligé les candidats à la présidentielle à se positionner pour son abrogation ; ce qui a suivi.

L'année 2007-2008 a elle aussi été le cadre d'un long bras de fer entre la profession et le gouvernement. Si tout reste à faire sur les suppressions de postes qui découlent de la Révision Générale des Politiques Publiques (visant au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux d'ici 2012), notre persévérance a permis de réelles avancées.

Nous avons contraint le président à se pencher sur la revalorisation de nos métiers : augmentation significative du nombre d'accès à la hors classe (après le 11^e échelon), recrutement des enseignants au master.

Nous avons obtenu l'ouverture de véritables négociations sur les réformes en cours (ce qui peut paraître tenir du bon sens ne va pas forcément de soi avec notre gouvernement!). Nous avons, pour finir, forcé le gouvernement à prendre ses distances avec le rapport Pochard qui, censé être un "diagnostic de la condition du métier d'enseignant", organisait la dénaturation de nos métiers. A tel point que le livre blanc qui devait mettre en place les conclusions du rapport dès la rentrée 2008 n'a toujours pas vu le jour.

Alors, non, rien n'est encore gagné. C'est pour cela qu'il faudra mettre encore plus de poids dans la balance dès la rentrée prochaine, pour pencher vers un projet d'école ambitieux !

le SNES-FSU ?

La FSU

La Fédération Syndicale Unitaire est une organisation, créée en 1993 pour regrouper les principaux syndicats de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture. Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

C'est ainsi qu'elle marque les esprits à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et qu'elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière ...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Rejoindre le SNES, c'est s'inscrire avec la FSU dans les débats et les luttes communes que mènent les salariés, en France et en Europe. C'est être solidaire des combats pour l'Education que mènent les enseignants dans le monde.



Le paradoxe de l'IUFM d'Aix-Marseille

Alors que notre IUFM est reconnu par la profession et l'inspection pour dispenser une formation de qualité, les jugements émis à son sujets par ses principaux acteurs, les stagiaires, sont souvent très sévères. Opacité de l'évaluation, surcharge de travail, infantilisation permanente des stagiaires par les formateurs, pressions exercées sur les individus, les formules reviennent tous les ans : rapports de visite jamais rendus, contenus de formation maigres et inintéressants ou inadaptés à la réalité des établissements, refus de validation sans que le stagiaire n'ait été alerté en amont. Rares sont les filières qui échappent à ces critiques.

L'année de stage a une fonction précise : permettre à un étudiant d'opérer la transformation qui fera de lui un professionnel, c'est-à-dire un enseignant, un CPE, capable de concevoir lui-même sa pratique, de faire des choix pédagogiques réfléchis, de maîtriser suffisamment sa discipline et les gestes professionnels pour pouvoir s'adapter aux multiples situations auxquelles il sera confronté.

L'IUFM devrait oeuvrer au développement de l'esprit critique de chacun, et amener les stagiaires à devenir acteurs de leur propre formation, et pour cela être attentif à leurs demandes et leurs critiques.

C'est pourquoi nous demandons que la réflexion sur les contenus et modalités de formation redevienne une priorité pour notre IUFM, que soient mis en place des dispositifs permettant de rendre plus transparentes les exigences des formateurs, que les stagiaires soient étroitement associés à l'élaboration de leur formation. C'est pourquoi aussi nous exigeons qu'il soit mis un terme à toutes les pratiques d'infantilisation.

C'est aussi pour cela que nous nous sommes battus et que nous continuons à nous battre pour que l'IUFM entende la réflexion et les exigences des enseignants, jeunes titulaires ou expérimentés. Ne sont-ils pas en effet bien placés pour identifier les besoins, et définir ce que doit être la formation des maîtres ?

*L'année de stage
a une fonction
précise :
permettre
à un étudiant
d'opérer
la transformation
qui fera de lui
un professionnel,
c'est-à-dire
un enseignant,
un CPE, capable
de concevoir
lui-même
sa pratique.*



Elections dans les instances de l'IUFM

A l'automne vous élirez vos représentants au Conseil d'Ecole et au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'IUFM. Depuis l'intégration de l'IUFM à l'Université de Provence en 2006-2007, les modalités de vote imposées par l'Université empêchant le vote par correspondance, ne facilitent pas la participation.

L'intégration de l'IUFM à l'Université a aussi été l'occasion d'évincer les représentants de la profession des instances décisionnelles de l'IUFM. Cela change peu de choses pour vous mais le fonctionnement démocratique de l'IUFM, et la richesse de la réflexion sur la formation des enseignants et CPE en pâtissent. Quelle absurdité, en effet, qu'une école professionnelle dont les débats et les décisions ont lieu en l'absence de la profession à laquelle elle prépare !

Votre participation massive au vote renforcera l'audience de vos élus. Sous le sigle de sa fédération, la FSU, le SNES aux côtés du SNUipp a remporté la majorité absolue dans les instances en 2007-2008.

Amélioration de la formation, allègement de la charge de travail, refus de l'infantilisation des stagiaires... il reste beaucoup à faire ! Pour changer les choses, faire évoluer la formation et découvrir un aspect important du métier d'enseignant : l'engagement pour l'amélioration du système éducatif, présentez-vous sur les listes du SNES-FSU ! Contactez-nous !

Vous voulez vous investir, changer l'IUFM ? Faites-le nous savoir : contactez le SNES.

Elections 2007-2008

Listes	FSU	UNSA	SGEN	CGT
Conseil d'Ecole	63,6 %	16,2 %	10,1 %	10,0 %
CPVE	59,8 %	17,8 %	12,0 %	10,4 %

Du côté des CPE ...

"Les stagiaires C.P.E. exercent durant leur année de stage 16 heures en responsabilité.

Le problème majeur qui se pose est celui du dépassement des horaires de stage.

Bon nombre d'entre eux dépassent largement les 16 heures hebdomadaires parce qu'on les y incite ou parce que pour certains l'apprentissage "sur le tas" apparaît comme bien plus formateur.

Il y a là une contradiction qu'il convient de lever rapidement si l'on veut maintenir un juste équilibre entre formation théorique et pratique.

Les C.P.E, contrairement à leurs collègues enseignants, ne sont pas affectés sur des moyens mais en surnombre dans les établissements, au coté d'un conseiller pédagogique qui les accompagne tout au long de l'année de stage.

Cependant, grande est la tentation du Ministère d'affecter les stagiaires sur des moyens (postes vacants), ce qui aurait de graves conséquences sur la formation et l'entrée dans le métier.

Les I.U.F.M. ont donc un rôle majeur à jouer dans la qualité de la formation (que les stagiaires trouvent peu attrayante et trop axée sur le vécu de chacun).

Le S.N.E.S. continuera de se battre pour que tous les stagiaires soient affectés en surnombre dans les établissements et qu'un roulement ait lieu parmi les conseillers pédagogiques potentiels".

Brigitte Martinez, commissaire paritaire CPE

Etre délégué de GFP

Dans chaque discipline, vous allez élire des "délégués de GFP". Nous avons obtenu qu'ils siègent dans les commissions de validation (y compris pendant les délibérations), et dans la commission de régulation, aux côtés des stagiaires élus au CE et au CPVE. Leur rôle est important : éliez des délégués qui soient en mesure de transmettre franchement ce que vous pensez. Ne laissez pas votre formateur choisir à votre place.

Cette année la direction propose de placer un délégué de GFP dans le conseil de département qui regroupe plusieurs filières. En l'absence d'élections véritables, nous pensons que ce n'est pas une pratique démocratique en ce qu'un délégué de GFP ne peut être représentatif de tous les stagiaires d'un département et qu'il se retrouvera exposé à toutes sortes de pressions comme c'est déjà le cas de certains délégués de GFP.

Au contraire les élus sur listes syndicales disposent de droits et de protections et sont représentatifs. Nous vous invitons à élire des candidats qui se revendiquent du SNES, et qui travailleront à changer l'IUFM avec les stagiaires élus au CE et au CPVE.

Le bilan des stagiaires élus sur les listes du SNES

Validations plus transparentes

La présence des délégués de GFP au sein des commissions de validation, revendiquée pendant des années par le SNES, a été adoptée en 2002.

Evaluations plus cohérentes

Nous dénonçons depuis longtemps la lourdeur des travaux d'évaluation. Nous avons proposé en CSP (actuel CPVE) que la validation soit recentrée sur la soutenance du mémoire professionnel. Nous avons obtenu des allègements et une harmonisation entre disciplines.

Concertation formateurs / formés

LE SNES a obtenu la création des commissions de régulation, en relayant de façon incessante les demandes des stagiaires à être entendus et pris au sérieux dans leurs attentes envers la formation.

Formation générale et commune (actuelle FIT)

Depuis la création des IUFM, cette formation est fortement contestée. Trop superficielle, la FGC a fluctué entre discussion de café du commerce et inculcation de la doctrine officielle, sans lien avec la réalité du métier. Le travail des stagiaires élus du SNES a consisté à faire connaître l'échec de ce dispositif. Il a mené à une forte réduction horaire de cette formation et à la suppression du rapport FGC d'évaluation.

Formation disciplinaire

Nous demandons des compléments de formation universitaire, l'enseignement de l'histoire de la discipline scolaire, de l'épistémologie de la discipline, éléments repris en CA, mais dont la mise en œuvre dans chaque discipline est à suivre.

Stage en responsabilité

Suite aux critiques du SNES sur l'implantation des stages (établissements difficiles, éloignés des sites IUFM, sans professeurs conseillers pédagogiques, sur des dispositifs pédagogiques inappropriés), une concertation a été mise en place entre le Rectorat et l'IUFM pour identifier les établissements susceptibles d'accueillir les stagiaires : le bilan en est déjà positif ... Cela a aussi permis la publication d'un bulletin rectoral, pour informer les chefs d'établissement des contraintes de la formation.

*Prendre
en compte
les exigences
d'un métier
en constante
évolution
devrait être
le rôle
essentiel
de la formation
continue,
qui reste
pourtant
le parent pauvre
en début
de carrière.*



Pour
que l'IUFM
change,
pour
que le système
éducatif évolue,
pour que notre
métier
soit plus
épanouissant
et plus efficace...
Nous vous
invitons
à nous
rejoindre.

Témoignages de stagiaires ...

"Début mai, validation passée, on peut enfin souffler ! Finis cours, séminaires, conférences, inspections, rapport FGC (actuelle FIT), mémoire et autres "corvées" qui font une année difficile à gérer. Même si pour nous, professeurs documentalistes, quelques différences existent (moins de séminaires mais un stage en entreprise en plus), la formation est la même pour tous. Mais est-elle adaptée ?

- Le stage en établissement est insuffisant pour concevoir notre métier dans son intégralité : difficultés pour s'investir, connaître nos partenaires, concilier gestion et pédagogie ...
- Les stages ne permettent d'appréhender que 2 des 3 types d'établissements (collège, lycée, LP).
- Le contexte est primordial : Du CDI "pilote" au CDI quasiment pas informatisé, de l'indépendance totale aux difficultés pour être en réelle responsabilité, les stagiaires connaissent des conditions de travail totalement diverses, et pas forcément les meilleures.
- Et je préfère ne pas parler des séminaires FGC, qui sont pour nous des redites de la première année IUFM. Leur seul intérêt est de faire connaître aux stagiaires des autres disciplines le travail des documentalistes et leur statut de prof ! Malgré tout, l'année se passe et le plus important de nos problèmes est finalement les mutations car très peu iront dans l'Académie de leur choix..."

Cécile, Documentation

«Il faudrait dire ce qu'un IUFM ne peut pas faire. Il faut oser dire qu'il n'y a pas de solutions faciles, pas de techniques à transmettre grâce à cette sacro-sainte "professionnalisation". Ce n'est pas en 3 heures qu'on apprend à "gérer" des conflits, à former des "citoyens", ou à "orienter" judicieusement des élèves s'il n'y a pas suffisamment de débouchés sur le marché du travail. Ce n'est pas le "nouveau prof", "l'organisateur de cours", qui travaille "en équipe", qui s'investit dans le "projet d'établissement" et qui "motive" ses élèves, qui résoudra ainsi tous les problèmes d'une école en crise. Un Institut Universitaire doit être un lieu où l'on réfléchit ensemble librement, où l'on met en question des "prêts à penser" tel que "être élève, c'est un métier". La priorité doit être à la formation et non à l'évaluation.»

Gudrun, Allemand

«Nous sommes un groupe de stagiaires d'Anglais qui finissons notre formation à l'IUFM. En début d'année, nous avons des a priori plutôt positifs quant à la formation. Malheureusement, nous avons plus subi qu'appris ! Les pressions exercées par certains formateurs ont été extrêmement pénibles à supporter. Le problème majeur vient du fait que nos formateurs sont également nos évaluateurs. Or, chacun sait que l'on ne peut être juge et partie.

Si nous restons persuadés qu'il faut se former, il nous paraît intolérable en revanche que certains formateurs dévaluent constamment les stagiaires (au lieu de les conseiller), en se basant plus sur des a priori et des difficultés relationnelles que sur des critères professionnels. Il n'est pas acceptable que certains formateurs profitent de la validation pour essayer de nous formater au lieu de nous former».

Anglais

Questions à Michel Weber

Michel WEBER

Président du

CREDIT

MUTUEL

ENSEIGNANT

de l'Académie
d'Aix-Marseille



- Michel WEBER, depuis 9 ans, le C.M.E. d'Aix-Marseille a connu des évolutions foncières, y a-t-il du nouveau à l'horizon ?

«Foncières, c'est le bon mot. De la rue de Tunis jusqu'à La Canebière tout d'abord, puis quatre années plus tard, nous avons essaimé sur Aix-en-Provence, le premier novembre au 6, Place Jeanne d'Arc.

Notre équipe compte, à présent, 10 salariés dont 3 sur Aix. Il était prévu un autre CME qui devait s'ouvrir à Montpellier (quartier Antigone). Pour des raisons conjoncturelles ce projet est reporté mais pas abandonné».

- Donc plus de moyens pour mieux servir les sociétaires ?

«Exactement ! Une banque mutualiste non seulement de nom, mais de fait, doit être attentive à la proximité. Même si la majorité de nos sociétaires est en relation avec le CME et son compte, via CYBERMUT (portail Internet), notre seule implantation sur Marseille était insuffisante pour toucher tous les personnels de l'Académie. Cette extension du service, c'est pour nous, donner du sens au mot Mutuel».

- Vous insistez sur le mot mutuel, pourquoi ?

«Parce que nous œuvrons avec une éthique qui nous singularise même - et surtout - parce qu'il s'agit d'argent.

Nous développons une grande activité pour servir au mieux les jeunes collègues qui ont besoin d'acheter leur logement et de s'équiper. Les aînés placent leur épargne. C'est un geste de solidarité.

Mais cela ne s'arrête pas là. L' U.N.C.M.E. (notre Union Nationale) cautionne les prêts habitation (avec la garantie SOLIMMO) et propose le prêt DEMARIMMO aux jeunes sociétaires (âgés de moins de 35 ans ou titulaires depuis 3 ans au plus) à un taux toujours très intéressant, malgré la crise que traverse notre pays, conséquence des "subprimes" américains mais aussi de la hausse du prix du baril de pétrole. Elle a mis à disposition des étudiants un système de cautionnement des loyers en même temps que l'avance des mois de caution et une assurance habitation».

- Solidarité, mutualité, éthique sont-elles des valeurs d'actualité à notre époque, où l'on entend profit démesuré et mondialisation ?

«Plus que jamais ! Le Conseil d'Administration de notre Caisse (14 administrateurs) et le Conseil de Surveillance (4 surveillants) tous bénévoles, proches des associations, des syndicats, veillent tout particulièrement au respect de ces valeurs, garantissant à nos sociétaires des engagements financiers et moraux, aidant en cas de catastrophe naturelle, de mouvements de grève, de colloques, de congrès etc.»

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

Les pages du

Crédit  Mutuel
Enseignant
LA banque à qui parler

Connaître le CME...

Le CME Aix-Marseille est une structure particulière au service des enseignants et plus généralement du personnel de l'Education nationale, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports qui évolue au sein du CREDIT MUTUEL SUD EUROPE MEDITERRANEE.

Le Crédit Mutuel Enseignant en quelques chiffres

Plus de 3.000 sociétaires et clients
Des locaux spacieux et accueillants
sur Marseille et Aix-en-Provence
Une équipe de 9 salariés au service
des personnels de l'EN.

Il gère pour le compte
de ses sociétaires-clients :
21 millions d'Euros d'épargne
122 millions d'Euros de crédits

Les membres des conseils du CME élus en Assemblée Générale par les sociétaires

Ces personnes, vous les connaissez peut-être ; ce sont des militants impliqués dans le mouvement social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Michel WEBER. **Vice-Présidents** : M. Christophe DORE, M. Pierre GIOVANAZZI, M. Raoul MICHEL.
Administrateurs : Jean-Marc ASTRUC, M^{me} Muriel BARRIEU, M. Alain BREMOND, M. Marcel CHATOUX, M^{me} Ghislaine GALLENGA, M. Jean-Luc HYVERNAUD, M^{me} Chantal LOCHER, M. Jean SICARD, M. Jean-Claude SOU-CHAUD, M^{me} Corinne VIALLE.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. Jacques SOCCORSI. **Vice-Président** : M Frédéric PELLEING.
Conseillères : M^m Hélène LAVAL, M^{me} Marie-José PORT

LE CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT EN IMAGES

Le CME Aix Marseille accueille ses sociétaires/clients sur ses deux sites, à Marseille et Aix-en-Provence. Ouverte depuis le mois de novembre 2006, notre nouvelle implantation aixoise est maintenant bien lancée. Nos trois collaborateurs y accueil-



lent les sociétaires du pays d'Aix et du nord du département. Les personnels de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et du Vaucluse voient ainsi le CME se rapprocher d'eux.

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

Ces quatre pages ont été réalisées par les administrateurs bénévoles du Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille. Vous pouvez leur faire part de vos remarques. (Juillet 2008).

Questionner le CME...

C'est possible, aujourd'hui dans l'Académie d'Aix-Marseille où la banque mutualiste dispose d'une caisse spécialisée pour les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Cet établissement mutualiste, c'est le vôtre.

Le CME Aix-Marseille peut mettre à votre disposition son expérience et la compétence de ses personnels pour répondre à vos besoins : ceux qui débutent dans le métier en particulier et dont les revenus sont en grande partie absorbés par les besoins essentiels, trouveront le meilleur accueil.

Se loger ?

DÉMARRIMMO
SOLIMMO
MODULIMMO...

- ✓ Et si je consacrais le montant d'un loyer à une acquisition neuve ou ancienne ?
- ✓ Existe-t-il au CME un vrai prêt à taux préférentiel ?
- ✓ Peut-on acheter sa résidence principale sans apport personnel ?
- ✓ Les frais annexes au crédit sont onéreux, peut-on les éviter ?
- ✓ Emprunter à long terme peut inquiéter. Les échéances peuvent-elles s'adapter ?

S'équiper ?

CRÉDITS :
EQUIPEMENT
BIENVENUE
INFORMATIQUE...

- ✓ Mon affectation va m'imposer un changement de véhicule, j'aurai des dépenses pour me meubler, quels crédits sont disponibles au CME ?
- ✓ Pour le travail, la vie privée il faut aujourd'hui un ordinateur. Le CME a-t-il prévu un crédit spécifique ?

Gérer ses comptes ?

CYBERMUT
EUROCOMPTE
SOUPLESSE...

- ✓ Il faut pouvoir suivre ses comptes sur Internet et ne pas se déranger sans cesse ou passer son temps au téléphone. Le CME propose-t-il un service performant ?
- ✓ On peut avoir besoin de nombreux services bancaires. Et cela finit par être coûteux. Quelle est la solution au CME ?
- ✓ Comment vivre des fins de mois sereines, lorsque le salaire sera viré dans quelques jours seulement ?

Préparer l'avenir ?

CONTRATS
HABITATION,
AUTO, EPARGNE,
PRÉVOYANCE
DES ACM...

- ✓ J'ai de bonnes relations avec ma banque. Pourrais-je y trouver des solutions « assurances » avantageuses ?
- ✓ Dans tous les domaines des contrats et des conseils clairs ? Puis-je consulter ces documents ?
- ✓ Et la retraite ? ? ? Que proposent les conseillers du CME ? Que penser du PERP ? Existe-t-il d'autres solutions ?

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

Les pages du

Crédit  Mutuel
Enseignant
LA banque à qui parler

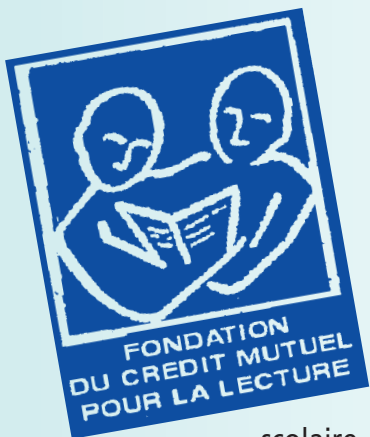
Stagiaires

Le CME c'est pour vous

Venez ouvrir votre compte au CME.

Ce compte vous est nécessaire pour l'Administration certes, mais aussi pour votre situation de jeune nouveau ou nouvelle sociétaire.

Vous bénéficierez de plusieurs avantages.



Pour vos élèves, la «Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture»

La Fondation pour la lecture s'emploie à promouvoir cette activité culturelle au niveau scolaire, universitaire et associatif. Elle prend part à la lutte contre l'illettrisme. Le Crédit Mutuel Enseignant est le partenaire qui vous facilitera la réalisation de vos projets pédagogiques. Prenez contact avec lui.

Pour vos classes Concours d'écriture du CME Aix-Marseille

Le deuxième concours sur l'écriture a eu lieu et les classes ont été primées (notre photo ci-contre). Le CME Aix-Marseille lance dès septembre la troisième édition du concours. Il concerne les classes de CM2, 4^e et 2^{de}.

En 2008-2009 il sera proposé un thème par niveau.

Les documents d'information et d'inscription seront à la disposition des enseignants dès la rentrée dans les établissements.



Dans notre Académie

Le Rallye européen de **Maths sans frontières** fait participer des classes entières (3^e et 2^{de}) concourant entre elles, s'organisant en équipes, pour résoudre des exercices. La solution d'un de ces exercices doit être rédigée dans une autre langue que la langue maternelle. Les classes entières sont primées !

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

Témoignages de stagiaires ...

"Après un été passé à savourer ma réussite au concours et à appréhender une rentrée bien spéciale, je savais que les débuts seraient difficiles, mais je ne m'attendais pas à ça: ni à tomber en ZEP, ni à avoir une quatrième, et encore moins à me retrouver sans PCP dans mon collègue !!! La suite ne fut pas plus brillante: l'IUFM me renvoyait dans un mur et personne ne semblait pouvoir m'aider... Je perdais mon bronzage et mon enthousiasme jour après jour... Heureusement un membre du SNES a pu m'aider et me trouver un PCP. Par la suite, c'est souvent vers eux que je me suis tournée pour avoir les bonnes réponses aux questions que l'IUFM pose mais ne résout pas! Et aujourd'hui, aidée et conseillée tout au long de l'année, je finis mon stage à nouveau bronzée, enthousiaste et syndiquée !"

Marie, Lettres Modernes

Pour un stagiaire, la formation est déterminante pour que l'entrée dans le métier se fasse dans de bonnes conditions. Etre élue du SNES au CSP de l'IUFM m'a permis d'approfondir la réflexion sur le métier d'enseignant et tout particulièrement sur l'importance de la formation initiale. L'enquête que nous avons réalisée avec les autres élus auprès des stagiaires et les divers témoignages que nous avons recueillis ont révélé que les conditions nécessaires n'étaient pas réunies et que certains aspects de la formation n'étaient pas satisfaisants.

Ainsi la FGC est toujours contestée par les stagiaires qui la trouvent en décalage par rapport à leurs attentes et aux difficultés rencontrées sur le terrain. Le mémoire est généralement jugé intéressant mais insuffisamment encadré. Quant aux affectations, elles doivent encore être améliorées, trop de stagiaires n'ayant eu de PCP qu'en cours d'année ou dans un autre établissement.

L'IUFM a besoin d'entendre les stagiaires : en tant qu'élue du SNES, j'ai pris conscience de la légitimité de la parole des stagiaires, de leurs attentes, mais aussi de leurs droits comme celui de faire grève.

Sandra, Espagnol, élue CSP 2004/2005

Il faut bien concevoir qu'il n'y a pas de maîtrise de la gestion d'une classe et de la didactique sans maîtrise des mathématiques. C'est pour cette raison qu'un mémoire sur un thème mathématique, son évolution dans les programmes scolaires par exemple, me semblerait approprié, et présenterait l'avantage de conjuguer la didactique avec les mathématiques, qui sont trop absentes du mémoire actuellement.

Les relations avec les enfants et les adolescents occupant une grande partie du métier, des interventions de pédagogues ou de psychologues pour enfants pourraient contribuer à nous éviter de nous retrouver démunis face au comportement de nos élèves.»

Elodie, mathématiques

S'il y a
une chose
à retenir
en ce début
d'année,
c'est
certainement
qu'il ne faut pas
rester
isolé.

Comment se faire rembourser les frais de déplacement ?

Vous devez dès la prérentrée administrative des 28 et 29 août satisfaire aux conditions : pour cela, nous vous invitons à communiquer à l'IUFM une adresse personnelle qui soit plus éloignée du site IUFM que ne l'est l'établissement de stage.

En effet, des deux trajets possibles (IUFM / résidence personnelle, IUFM/ établissement de stage), seul le plus court est pris en compte. Il faut en outre que ce trajet ne soit pas accompli au sein d'un même groupe de communes INSEE.

Exemple : votre formation a lieu sur Marseille, votre établissement de stage est à Gap. Si vous habitez à Aix, à Marseille ou à Aubagne, vous n'avez droit à rien. Pourtant, les frais que vous engagez pour vos déplacements sont réels et particulièrement lourds pour un premier salaire. Si vous déclarez habiter à Gap, ou à Valréas, vos trajets vous seront remboursés.

Entre le lundi 25 août, date à laquelle vous prenez connaissance de votre établissement de stage en contactant le SNES et le jeudi 29 août, prérentrée à l'IUFM, essayez de vous doter de justificatifs de domicile.

Si cela vous est impossible, vous pouvez également demander un délai avant de fournir ces pièces : depuis la loi de simplification des procédures administratives, l'administration n'est plus tenue de demander a priori des pièces justifiant du domicile d'un usager.

Le SNES, qui dénonce depuis plusieurs années l'insuffisance des remboursements des frais de stage, juge inadmissibles de telles pratiques qui reviennent à faire supporter le coût de la formation par les stagiaires eux-mêmes. Nous vous invitons donc à réclamer avec insistance les sommes qui vous sont dues.

*Nous vous
invitons
donc
à réclamer
avec insistance
les sommes
qui vous
sont dûes*

La notation administrative soyez attentifs

Chaque année les enseignants sont évalués par leur Chef d'établissement sous la forme d'une notation administrative. Cette note, sur 40, s'ajoute à la note pédagogique donnée par l'inspecteur sur 60. La note administrative concerne la manière de servir du fonctionnaire (ponctualité, assiduité...) et l'implication de l'enseignant dans la vie de l'établissement (rayonnement...).

Le Chef d'établissement n'ayant aucune compétence pour évaluer le travail pédagogique, celui-ci ne doit pas être pris en compte dans son évaluation. La notation se fait dans le cadre d'une grille précisant pour chaque échelon les notes minimale, maximale et moyenne. Il n'y a normalement aucune raison pour que vous soyez en dessous de la moyenne de votre échelon. Dans le cas contraire la décision du Chef d'établissement doit être argumentée.

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le Chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. Vous pouvez argumenter en faisant valoir votre implication dans l'établissement. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES qui vous accompagnera dans vos démarches.

Si votre note ne vous satisfait toujours pas, accompagnez votre signature de la mention « lettre suit » dans le cadre « commentaires ». La lettre sera adressée au Recteur et examinée en Commission Paritaire où les élus du SNES vous défendront. Il faut donc en envoyer une copie au SNES. Les contestations sont nombreuses et nous obtenons souvent gain de cause.

Cas particulier des CPE : ils reçoivent une note sur 20, mise annuellement par le Recteur sur proposition du Chef d'établissement.

Recrutés au Master mais encore ?

Elever le niveau de recrutement

Enseigner, ce n'est pas appliquer des recettes conçues par d'autres, c'est concevoir à la fois à long terme et dans la classe, un processus de transmission du savoir pour que l'élève se l'approprié et devienne autonome. Avec la massification de l'accès au secondaire, le métier est devenu plus complexe, et l'évolution des connaissances et des programmes scolaires exige des enseignants un haut niveau disciplinaire.

Officiellement recrutés à bac+3 (ou 4 pour les agrégés) les enseignants sont en réalité à bac+5 ou 6 si l'on compte l'année de préparation au concours et la formation professionnelle. Accorder le Master aux enseignants ne serait que reconnaître leur niveau réel de qualification.

Face à la mobilisation de la profession en 2007-2008, le gouvernement s'est vu contraint de faire des propositions de revalorisation de nos métiers et Nicolas Sarkozy a annoncé son intention de recruter les enseignants au Master. Le SNES voit dans cette proposition des avancées possibles, mais de la part d'un gouvernement dont l'objectif est d'alléger le budget de la fonction publique, la vigilance est indispensable.

Défendre les concours

Actuellement les lauréats des concours ont une qualification essentiellement disciplinaire. Leurs diplômes leur permettent de continuer leurs études ou de s'orienter plus tard vers la recherche. Extrêmement sélectifs, les concours visent l'excellence, et ouvrent le droit à un poste et un statut. Nationaux, ils garantissent l'égal accès pour tous à la fonction publique et l'égale qualité du second degré sur tout le territoire.

Nous ne saurions accepter par exemple que le recrutement au Master conduise à un contournement des concours ou à leur transformation en entretien d'embauche ne correspondant qu'à une sorte d'accréditation permettant de postuler pour des emplois d'enseignants dont le recrutement se ferait par les chefs d'établissements. Ni que l'existence d'un Master "métiers de l'enseignements" constitue un vivier de personnels précaires venant compenser le peu de postes ouverts aux concours et enfermant les étudiants dans une voie sans aucun autre débouché.

Pour une formation professionnelle de qualité

La formation professionnelle des enseignants et des CPE est aujourd'hui conçue sur le modèle d'une formation par alternance entre théorie et pratique qui a l'ambition de permettre aux jeunes enseignants et CPE de se construire une identité professionnelle solide et critique. Chargés de cette formation les IUFM ont essuyé et mérité bien des critiques et il y aurait bien des améliorations nécessaires pour que la formation professionnelle des enseignants soit à la hauteur des enjeux.

Cependant les différents scénarios envisagés par le ministère tendent tous à réduire la formation professionnelle à des stages en amont des concours, l'horaire de stage après le recrutement passant à 18 heures. Quel bénéfice pour le ministère qui rentabiliserait ainsi les stagiaires ! Quel recul pour notre formation professionnelle qui se ferait alors au détriment de la réflexion, du recul sur sa pratique, de la confrontation organisée avec ses pairs et du contact avec les savoirs théoriques !

Rester mobilisés et combattifs

Il faut porter le recrutement des enseignants et des CPE au Master, et résoudre les problèmes que pose l'allongement des études par des aides sociales et des prérecrutements permettant à tous ceux qui le veulent de se destiner à notre profession. Mais il ne faut pas en rabattre sur nos qualifications, notre formation professionnelle et nos statuts. Cette question sera débattue cette année, dans la presse syndicale, dans les salles des profs, au congrès du SNES. Emparez-vous en !

Caroline Chev  et Julien Weisz



*Le SNES
revendique
depuis longtemps
l'élévation
du niveau
de recrutement
de tous
les enseignants
et CPE.*

Validations 2006-2007

propositions de la commission de l'IUFM

*En cas de problème dans l'établissement ou à l'IUFM ne perdez pas de temps avant de nous contacter !
Le SNES peut vous aider en amont de la validation, c'est beaucoup plus difficile ensuite.*

Disciplines	Commission de validation (IUFM)				
	Effectif	Validés	Refusés	Redoublés	Prolongés
Anglais	59	55		2	2
Espagnol	24	21	1	2	0
Italien	14	14			
EPS	24	22		2	
Mathématiques	45	36	1	6	2
Sciences Physiques	38	35	1	2	
SVT	27	20		6	1
Eco Gest A	6	5			1
Eco Gest B	0				
Eco Gest C	3	2			1
SES	10	7		3	0
Philosophie	3	3			
Histoire/Géo	39	38	1		
Arts plastiques	15	15			
Lettres Classiques	10	10			
Lettres Modernes	63	52	1	6	4
Education Musicale	4	3			1
CPE	13	13			
Technologie	9	8		1	
STMS	5	4			1
Documentation	18	18			
Bio Tech.	0				
TOTAL	429	381	5	30	13
En %		88,8%	1,2%	7%	3%
Rappel 06/07		90,8%	1%	5,8%	2,4%
Rappel 05/06		90,8%	0,8%	6%	2,5%
Rappel 04/05		90,6%	2%	5,6%	1,8%
Rappel 03/04		90,4%	0,6%	7%	2%

* Dans ces disciplines les informations n'ont pas été données par le jury académique à la date de l'édition.

Transparence de la validation !

Les stagiaires des années précédentes ont fortement critiqué l'opacité de la validation. En 2002 le SNES a obtenu que vos délégués de GFP assistent aux délibérations (validation, prolongation, ajournement ou refus définitif).

Bon gré mal gré, cette disposition est entrée dans les mœurs. En 2004 nous avons obtenu un vote unanime au C.A. la confirmant. Malgré ce vote nous constatons des dysfonctionnements : présence refusée par certains formateurs, exigence d'un secret absolu sur le motif des décisions, interdiction de communiquer les résultats pendant une semaine...

Si un devoir de réserve s'impose, ces restrictions sont cependant contraires aux dispositions adoptées en C.A. Nous vous invitons à faire respecter vos droits.

Validation, titularisation

Examen de qualification professionnelle

L'avis de validation est "consulté" par le jury académique, représentant l'employeur, et décidant de la titularisation (le recrutement). Il peut prononcer un ajournement (redoublement) ou une prolongation (plus de 36 jours d'absence pour maladie).

La titularisation est prononcée par le jury sur la base d'un dossier de compétences.

Ce dossier comporte les éléments suivants :

- l'avis de l'autorité responsable de la formation rendant compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage ; la compétence à maîtriser les techniques de l'information et de la communication est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant". Les rapports de visite des formateurs d'IUFM et des conseillers pédagogiques sont joints au dossier.
- l'avis du chef d'établissement au sein duquel s'est déroulé le stage en responsabilité.
- l'avis d'un membre d'un des corps d'inspection. Cet avis peut résulter d'une inspection effectuée dans son lieu d'exercice, pendant l'année de stage. Cette inspection ne se traduit pas par une note pédagogique, mais donne lieu à un rapport écrit dont le stagiaire pourra prendre connaissance par la consultation de son dossier de compétences.

Le jury de qualification professionnelle peut, pour se prononcer, convoquer le professeur stagiaire à un entretien éventuel.

Le stagiaire peut demander à consulter son dossier de compétences, en amont de la délibération aux fins de préparer l'entretien avec le jury, mais également après la délibération finale du jury.

Lors de la première année de PCL2 (le stagiaire n'est pas en renouvellement), l'inspection n'est pas obligatoire. Toute fois, si le dossier de compétences est insuffisant pour prononcer l'admission à l'EQP et qu'il n'y a pas eut d'inspection, l'entretien avec le jury devient obligatoire.

Lors d'un renouvellement de stage, l'inspection est obligatoire et l'entretien avec le jury est facultatif, et ce quelque soit l'état du dossier de compétences.



Cinq promotions de stagiaires du SNES se sont battues pour des validations transparentes. Récoltez-en les fruits !

Que faire en cas de difficultés ?

Dans l'établissement

- Parlez avec vos collègues et demandez l'avis du délégué syndical SNES.
- En cas de difficultés avec l'administration, vous avez le droit de vous faire accompagner par un représentant syndical, qu'il soit élu au CA ou secrétaire de section SNES. C'est une démarche habituelle qui permet d'apaiser des situations tendues.
- Si vous ne trouvez pas de militant SNES pour vous accompagner, contactez la section académique (S3).

A l'IUFM

- n'hésitez pas à solliciter les formateurs pour discuter et comprendre où sont les difficultés.
- En cas de problème collectif : vos élus au conseil d'école et vos délégués de GFP sont là pour porter votre parole.
- En cas de difficulté individuelle, contactez les militants SNES qui couvrent les permanences sur les sites ou au local.

Dans tous les cas (problème particulier, renouvellement de stage...), ne perdez pas de temps avant de nous contacter ! Le SNES peut vous aider en amont de la validation, c'est beaucoup plus difficile ensuite.

Mutations des stagiaires

Durant votre année de stage, vous participerez obligatoirement aux mutations, qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en poste ou en Zone de Remplacement. Ce mouvement déconcentré en deux temps est l'expression d'une politique, la réforme de l'Etat, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires qui changent d'académie, cela complique l'accès aux bonnes informations.

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux. Lors des commissions paritaires, par leur nombre, les élus du SNES sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES assure le suivi des fiches syndicales qui lui parviennent. C'est un lien précieux entre les collègues et le syndicat. La fiche permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun de ses résultats. Seuls les syndiqués et ceux qui renvoient la fiche reçoivent une information personnalisée.

Nombre de stagiaires ↓	AIX-MARS	CRETEIL	VERSAILLES	NICE	GRENOBLE	LILLE	NANTES	ORLEANS	LYON	REIMS	AMIENS	Autres Aca.
CPE 13 st.	1	5	0	0	0	1	0	0	0	0	2	4
DOC 17 st.	6	2	0	3	2	0	1	0	1	0	0	2
PHILO 3 st.	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0
LET CLASS 7 st.	6	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
LET MOD 61 st.	40	1	5	2	1	0	0	0	2	0	0	10
ANGLAIS 55 st.	20	16	8	0	2	0	0	0	0	0	5	4
ESPAGNOL 19 st.	4	3	4	6	0	0	0	0	0	0	2	0
ITALIEN 13 st.	8	0	0	1	3	0	0	0	0	1	0	0
HIST GEO 37st.	33	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
SES 9 st.	0	0	2	3	0	0	0	0	0	2	0	4
MATHS 42 st.	40	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNO 9 st.	0	5	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1
SC PHYS 35 st.	21	7	5	0	0	0	0	0	0	2	0	0
SVT 19 st.	10	2	5	0	0	0	0	0	0	0	1	1
ED MUS 4 st.	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARTS PLAS 14 st.	0	2	0	3	4	0	0	0	1	1	0	3
GENIE MECA 0 st.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ELEC/ELECTRO 0 st.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GENIE BIO 3 st.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
STM 3 st.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
ECO GEST A 4 st.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
ECO GEST B 0 st.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EGO GEST C 3 st.	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
EN %	51,6%	13,2%	9,7%	5,1%	3,7%	0,5%	0,8%	0%	1,6%	2,1%	3,2%	9,4%
RAPPEL 2006	50,0%	18,1%	7,4%	4,0%	3,0%	2,4%	2,2%	2,0%	1,4%	1,2%	1,0%	7,4%
RAPPEL 2005	48%	14%	8%	6%	5%			3%	1%		4%	6%
RAPPEL 2004	49%	14%	6%	6%	4%							
RAPPEL 2003	44%	10%	7%	7%	6%							

Recrutement national et mutations interacadémiques

“Pourquoi changer d’académie ? Et si les concours étaient régionalisés ? Cela ne permettrait-il pas de recruter plus d’étudiants ? Cela ne permettrait-il pas aux jeunes de rester dans leur région d’origine ?..”

Au SNES, nous sommes persuadés du contraire.

En effet, si les concours du second degré étaient régionalisés, beaucoup moins d’étudiants originaires d’Aix-Marseille seraient recrutés : aujourd’hui, notre académie est "exportatrice" de lauréats, la moitié des stagiaires issus de notre académie reste ici, et l’autre moitié est envoyée dans d’autres régions. Dans le cadre d’un recrutement régionalisé, notre académie se contenterait de recruter à hauteur de ses propres besoins : il y aurait donc deux fois moins de lauréats à Aix-Marseille.

Soit les autres ne seraient pas recrutés, soit ils seraient contraints d’aller passer les concours dans d’autres académies avec alors la certitude d’y rester à vie ! Quel que soit le mode de recrutement, il faudra faire coïncider les "viviers" de candidats (qui se trouvent au Sud) et les postes vacants (qui se trouvent au Nord).

C’est d’ailleurs ce qui se passe dans le premier degré.

La Loi d’orientation sur l’école (Fillon 2005) prévoit une amorce de régionalisation : pour leur deux premières années de titulaire, les stagiaires seraient affectés dans l’académie où ils ont effectué leur stage et ensuite ils participeraient au mouvement national. Cependant pour des raisons techniques cette nouveauté n’est pas mise en place, elle conduirait rapidement au blocage du mouvement pour tous les titulaires.

L’existence d’un recrutement national, et d’une mobilité nationale des enseignants, permet à plus d’étudiants de réussir les concours, tout en leur offrant la possibilité de revenir dans le Sud à moyen terme.

Par ailleurs, le recrutement national permet de trouver des étudiants qui sont des spécialistes de leur discipline. Le concours régionalisé ne peut offrir cette garantie, car de nombreuses disciplines ne sont pas enseignées dans les universités de certaines régions : il n’y a donc pas localement de "vivier" de candidats. La régionalisation des concours entraînerait à terme la disparition dans l’enseignement secondaire de certaines spécialités, et l’augmentation de la polyvalence des enseignants.

Serait-ce un gain pour les élèves ? Pour les personnels ? Nous ne le croyons pas.

Enfin, la régionalisation des concours permettrait le transfert des personnels de l’Education Nationale de la Fonction Publique d’Etat à la Fonction Publique Territoriale, avec les pertes que cela implique, en terme de liberté pédagogique, les fonctionnaires territoriaux étant choisis par les élus, en terme d’égalité entre régions et d’acquis sociaux .

Le SNES s’oppose à la régionalisation des concours et à la "déconcentration" de la gestion des personnels.

Nous sommes par contre favorables au renforcement de la liberté pédagogique des équipes, en donnant plus d’autonomie aux professionnels de l’Education que sont les enseignants, les CPE, les COPsy...



*Le SNES
s'oppose à la
régionalisation
des concours
et à la
"déconcentration"
de la gestion
des personnels.*



*Le SNES
revendique
une entrée
progressive
dans le métier
à demi-service.*

Et après la titularisation ? conditions de travail et formation

Besoins en formation continue

Dès la rentrée prochaine, titularisation en poche, vous vous glisserez dans la peau d'un néotitulaire. Vous vous rendrez alors compte que le passage de 4h-8h à 18h (ou 15h pour les agrégés) s'avère souvent délicat. D'autant plus qu'aux fréquentes affectations en établissements difficiles, viennent s'ajouter à l'augmentation du nombre de classes, de copies, de réunions, de programmes à préparer... d'heures supplémentaires que l'on veut nous imposer ! Le métier d'enseignant est de plus en plus complexe et la qualité de l'enseignement dispensé par un professeur dépend à la fois de la maîtrise qu'il a de sa discipline et de la formation qu'il reçoit après le concours et tout au long de sa carrière. C'est pourquoi le SNES demande le renforcement de la formation continue, parent pauvre de nos métiers.

Quelques avancées en début de carrière

La formation "Accompagnement à l'entrée dans le métier" des néotitulaires est censée répondre aux besoins des jeunes enseignants. On est, pour le moment, bien loin du compte. En effet, son volume de 120 heures en première année de titulaire pose le problème d'une charge de travail accrue. Nous avons obtenu deux avancées lors des années précédentes. La première est que cette formation ne se déroule plus sur les demi-journées libres des néotitulaires, temps nécessaire à la préparation des cours (ou tout simplement pour souffler !). La seconde réside dans le fait que, dès cette année, les nouveaux titulaires sur zone de remplacement peuvent demander à être affectés, pour une année, dans un établissement réputé sans difficulté.

Ces avancées ne sont cependant pas suffisantes. Le SNES revendique une entrée dans le métier à demi-service, seule garantie d'une formation complémentaire de qualité qui ne pénalise pas les jeunes enseignants. Certaines académies sont d'ailleurs en avance sur ce point puisque Créteil, Versailles et cette année Rouen proposent des décharges de service pour les néotitulaires.

Obtenir de nouvelles améliorations

Le contenu de cette formation d'accompagnement est également à retravailler. Nous demandons des connaissances en psychologie pour avoir l'éclairage nécessaire sur le fonctionnement de l'enfant et de l'adolescent en décryptant les différentes étapes de leur développement cognitif et affectif. Les jeunes professeurs de notre académie sont le plus souvent affectés dans des établissements difficiles, des sociologues pourraient donner des clefs pour mieux comprendre les différences culturelles, les différents rapports au savoir, les représentations qu'ont les élèves de l'autorité. Ces approches qui paraissent aller de soi sont cruellement absentes des formations.

Pour finir, nous avons réussi à limiter, lors de ces formations, la présence systématique des chefs d'établissements qui apportaient avec eux leurs attentes de supérieurs hiérarchiques, bien loin de celles des jeunes enseignants. Il n'en reste pas moins que cette formation doit s'organiser en fonction des demandes et besoins des néotitulaires, ce qui sous entend qu'une ou plusieurs réunions de bilan soient organisées pour orienter les contenus de formation. Le rectorat s'y est engagé, tenez nous informé de votre ressenti.

Julien Weisz et Caroline Chevé

**Bonne rentrée !
Bienvenue dans le métier !**

Table des SIGLES

AE : Assistant d'éducation (Vie scolaire)
AI : Aide individualisée en seconde
APV : Affectation prioritaire justifiant valorisation
ATOS : (Personnels) administratifs, techniciens, ouvriers de service
BO : Bulletin officiel
CA : Conseil d'Administration (de l'IUFM ou de l'établissement scolaire)
CAPA : Commission administrative paritaire académique
CAPN : Commission administrative paritaire nationale
CDI : Centre de documentation et d'information
CE : Conseil d'Ecole (remplace le CA)
CE-CPE : Conseiller d'éducation, conseiller principal d'éducation
CME : Crédit Mutuel Enseignant (banque coopérative des personnels de l'E. N.)
CO-Psy : Conseiller d'orientation psychologue
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles
CPVE : Conseil pédagogique et de la vie étudiante
CSP : Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM
DPE : Direction des personnels enseignants. Adresse : 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris Cedex 09
DPE C2 : Service ministériel qui gère les stagiaires des disciplines littéraires, artistiques et langues vivantes
DPE C3 : Service ministériel qui gère les stagiaires de toutes les autres disciplines
EPLÉ : Etablissement Public Local d'Education (collège ou lycée)
EQP : Examen de qualification professionnelle
FGC : Formation Générale et Commune (rebaptisée FIT)
FIT : Formation interdisciplinaire et transversale
FPM : Formation paritaire mixte (regroupement des CAPA ou CAPN de certifiés, agrégés)
FSU : Fédération Syndicale Unitaire (SNES, SNUipp, SNEP, SNESup...)
GFP : Groupe de formation professionnelle
IA : Inspection (ou inspecteur) d'académie
IDD : Itinéraires de découverte (cycle central du collège)
IG : Inspecteur général
IPR : Inspecteur pédagogique régional
IR : Indemnité de résidence
IREM : Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques
ISOE : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
ISSR : Indemnité de sujétions spéciales de remplacement
JO : Journal officiel
MA : Maître auxiliaire
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MI-SE : Maître d'internat-surveillant d'externat
MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale
PEGC : Professeur d'enseignement général des collèges
PCL1 : Elève - professeur des lycées-collèges en première année d'IUFM
PCL2 : Professeur stagiaire des lycées-collèges, en deuxième année d'IUFM
PCP : Professeur Conseiller Pédagogique
PRAG : Professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur
PRCE : Professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur
SNEP : Syndicat national de l'éducation physique
SNES : Syndicat national des enseignements de second degré
S1 : Section d'établissement du SNES
S2 : Section départementale du SNES
S3 : Section académique du SNES
S4 : Siège national et direction nationale du SNES
SNESUP : Syndicat national des enseignements supérieurs
SNU-IPP : Syndicat national unitaire des instituteurs, prof. des écoles et PEGC.
SPA : Stage de Pratique Accompagnée
SPR : Stage de Pratique en Responsabilité (4 - 6 heures)
TICE : Technologies de l'information, de la communication et de l'éducation
TPE : Travaux personnels encadrés (en première et terminale)
TZR : Titulaire sur zone de remplacement
L'US : L'Université syndicaliste (hebdomadaire du SNES)
ZEP : Zone d'éducation prioritaire
ZR : Zone de remplacement



Ont participé à la rédaction

Gudrun KOCH
 Marie-Anna TOMASI
 Sandra MATOS
 Elodie GERIN

et par :

Laurent TRAMONI
 Caroline CHEVÉ
 Julien WEISZ
 Emilie PEYNICHOU
 Brigitte MARTINEZ

SNES AIX-MARSEILLE
 Supplément au N° 301
 MAI-JUIN 2008
 Dispensé du timbrage
 ROUTAGE 206
 Périodique inscrit CPPAP
 02 05505 476
 12, pl. Général de Gaulle
 13001 MARSEILLE
 Directeur : J. DRAGONI
 Tiré à 500 exemplaires
 Imprimerie SEILPCA
 Prix : 2 €
 Dépôt légal :
 21 juin 2005
 N° ISSN - 0395 - 384X
 Photo :
 L. TRAMONI
 Dessins : CHARB

Adresses et plans d'accès

Site IUFM Eugène Cas

Siège IUFM

32, rue Eugène Cas

13248 Marseille

Cedex 04

Tél. : 04 91 10 75 75

Fax : 04 91 08 40 67

Site IUFM Canebière

63, La Canebière

13001 Marseille

Tél. : 04 91 14 27 00

Fax : 04 91 56 24 75

Site IUFM / UNIMECA

Technopôle de

Château Gombert

13013 Marseille

Cedex 04

Tél. : 04 91 10 75 54

Fax : 04 91 10 38 38

SNES Aix-Marseille

12, place du

Général de Gaulle

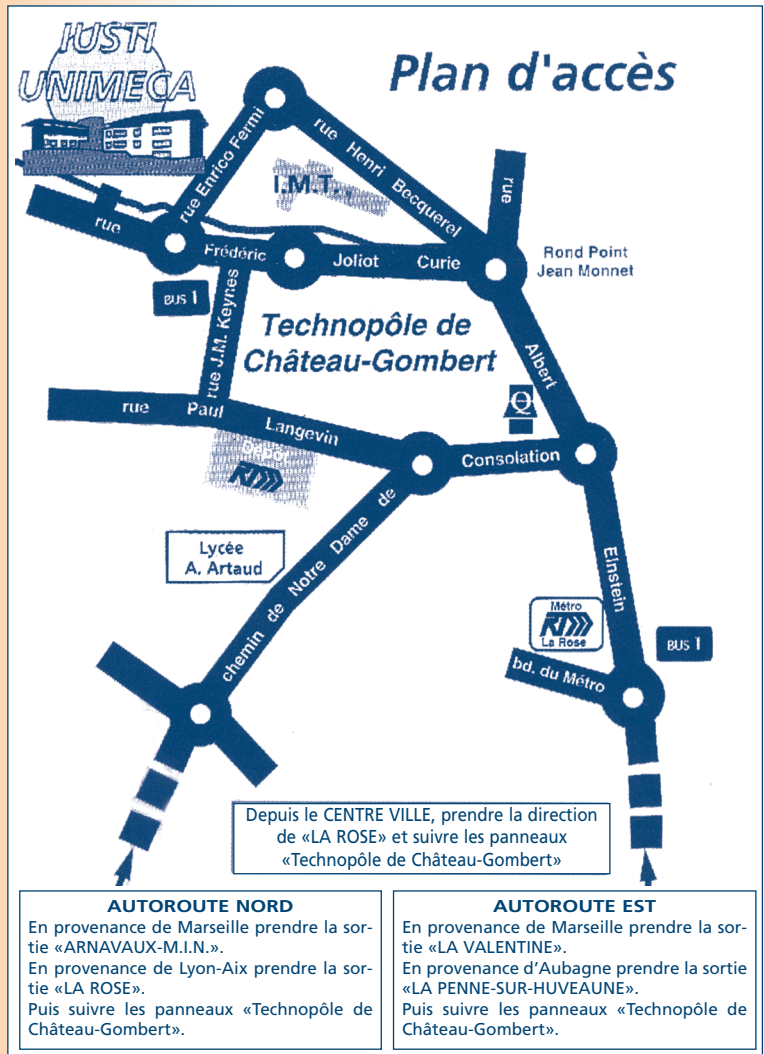
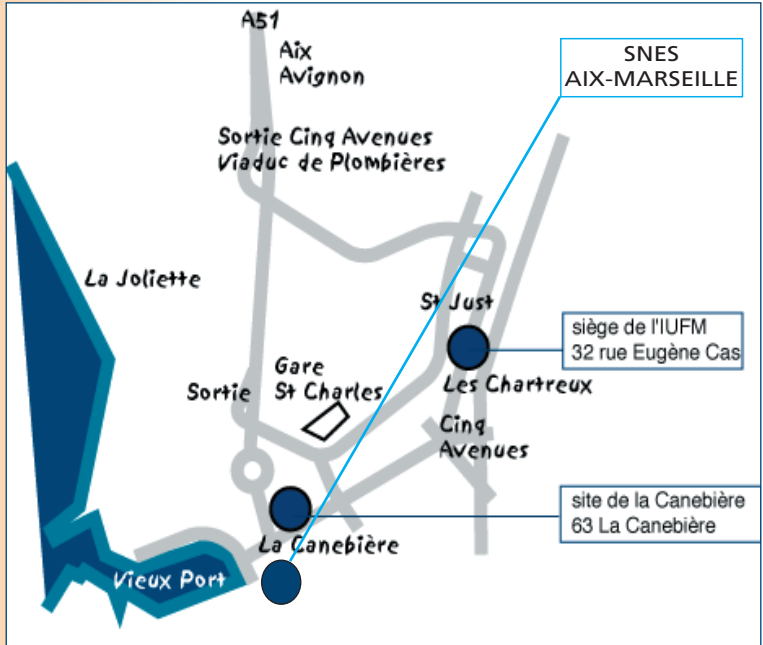
13001 Marseille

Tél. : 04 91 13 62 81/2

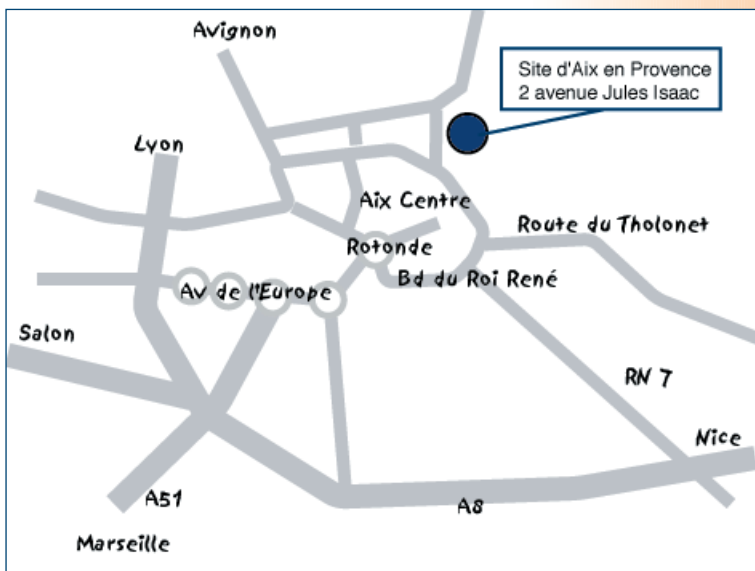
Fax : 04 91 13 62 83

Mail : s3aix@snes.edu

Site : www.snes.edu



Adresses et plans d'accès

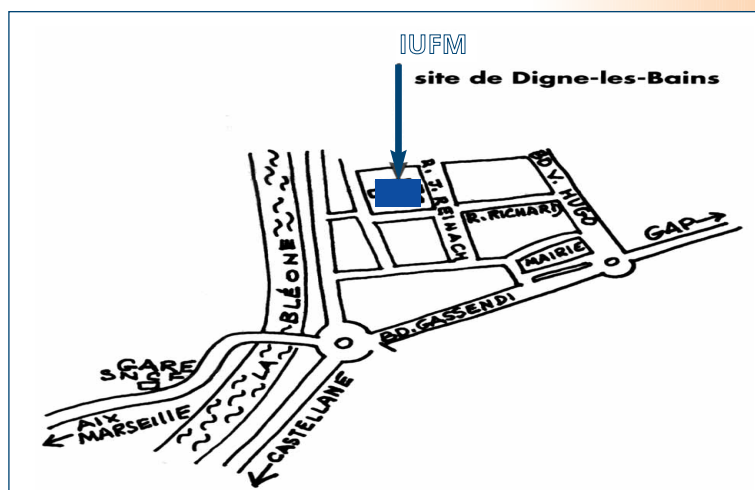


**Site IUFM
d'Aix-en-Provence**
2, avenue Jules Isaac
13626 Aix-en-Provence
Cedex 1
Tél. : 04 42 33 02 02
Fax : 04 42 33 02 22

Rectorat d'Aix-Mars.
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 70 00

Site IUFM d'Avignon
140, route de Tarascon
BP 871
84083 Avignon Cedex
Tél. : 04 90 13 56 56
Fax : 04 90 89 51 87

SNES Avignon
116, rue Carreterie
84000 Avignon
Tél. : 04 90 86 47 68
Fax : 04 90 85 86 36
Mail : snes-84@wanadoo.fr



ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

Photos : Gettyimages

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

Votre CME vous propose deux adresses :

65, La Canebière – 13001 Marseille

Tél : 0 820 025 649* – E-mail : cme13@creditmutuel.fr

6, place Jeanne d'Arc – 13100 Aix-en-Provence

Tél : 0 820 300 185* – E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

*N° Indigo : 0,12 € TTC/min.